

Non-respect des partages dettes

Par dflan, le 29/03/2015 à 21:16

[s]TRES TRES URGENT[/s]

Bonsoir,

J'aimerais savoir quoi faire en cas de non respect du jugement rendu par le JAF. En effet, mon ex-épouse me dois la moitié de certaines dettes que le JAF à prononcé lors d'une audience (signification du jugement)et depuis, elle ne m'a jamais rien réglée. il faut savoir qu'elle ne travaille plus et qu'elle touche la CAF pour 3 enfants et le chômage. Que puis-je faire pour qu'elle rembourse les montants dus? Quelles sont les démarches à effectuer? Merci d'avance pour vos réponses